

La taxe d'apprentissage 2015

Le moteur de la formation de vos ingénieurs

A quoi nous sert votre taxe d'apprentissage ?

Elle permet d'assurer le développement de nos formations en réalisant des investissements pédagogiques et technologiques et ainsi préparer nos élèves ingénieurs à vos besoins.

Elle représente 80% du budget d'équipement de l'école.

Mais plus concrètement ?

Votre taxe finance la mise en place et le renouvellement de Travaux Pratiques, elle permet l'achat de matériel pour les projets d'innovation, les équipements de salles informatiques, de laboratoires de langue multimédia, les investissements pour nos plateformes technologiques.

Alors, pourquoi à Polytech Lille ?

Nous formons des ingénieurs en phase avec vos secteurs d'activité.

1/3 de la formation est réalisée en lien étroit avec l'entreprise (stages, contrats pro, projets, apprentissage).

Nous avons la volonté de poursuivre un enseignement de qualité, habilité par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur). L'école, certifiée ISO 9001 :2008 sur l'ensemble de ses formations poursuit sa démarche d'amélioration continue et d'innovation.

Nous sommes au coeur d'un grand pôle scientifique et technique, plus d'une centaine d'enseignants chercheurs travaillent au coeur de 16 laboratoires.

Comment verser la taxe d'apprentissage à Polytech Lille ?

Polytech Lille est habilitée à recevoir 100 % de la taxe d'apprentissage. La taxe d'apprentissage brute est égale à 0.68 % de la masse salariale. Elle se répartit en 2 quotités : le « **quota** » d'Apprentissage et le « **hors quota** »

Le QUOTA correspond à 26% de la taxe brute

Participez au développement de nos formations par apprentissage : Génie civil / Production / Génie informatique et statistique / Informatique, Microélectronique, Automatique.

Chèque à l'ordre de Formasup Nord Pas de Calais, en précisant « antenne Polytech Lille »

Formasup Nord Pas de Calais

7 bis, rue de la créativité 59650 Villeneuve d'Ascq

Le HORS QUOTA correspond à 23% de la taxe brute

Adressez votre déclaration et votre versement à votre collecteur en précisant que la taxe est destinée à l'EPU (Ecole Polytechnique Universitaire de Lille). Les formations de Polytech Lille correspondent à la catégorie B (Bac+3 et plus).

Chèque à l'ordre de Polytech Lille

Polytech Lille Cité scientifique, Avenue Paul Langevin

59655 Villeneuve d'Ascq cedex

La Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage

Aujourd'hui, vous avez la possibilité d'amplifier votre soutien, sans coût supplémentaire pour votre entreprise, si vous avez plus de 250 salariés et moins de 4% d'apprentis.

Chèque à l'ordre de Formasup Nord Pas de Calais, en précisant « antenne Polytech Lille »

Formasup Nord Pas de Calais

7 bis, rue de la créativité 59650 Villeneuve d'Ascq

VOS CONTACTS

- **Richard David**, responsable du service des Relations Entreprises



03 20 41 75 95



06 81 01 97 89

- **Marie-Christine Mesnil**, secrétaire



03 28 76 73 07



entreprises@polytech-lille.fr